

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans notre commune, notamment dans la bande 800 MHz. Cette bande offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elle est très proche de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par voie hertzienne. **Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.**

Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier **d'un dispositif d'assistance et d'intervention** mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro :**

0970 818 818

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local non surtaxé)

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble),** il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic d'appeler le numéro ci-dessus.

Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

L'appel va permettre d'établir un **diagnostic** par le téléopérateur. Celui-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**

Pour plus d'information, le site de l'ANFR : **www.recevoirlatnt.fr**